



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 30061

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur certaines statistiques que révèle un récent rapport de l'Observatoire français des drogues et toxicomanie (OFDT). Si la consommation de tabac par les jeunes adolescents semble régresser, il n'en est pas de même pour l'usage du cannabis qui connaît une progression très importante. En France, 55 % des garçons et 45 % des filles ont déjà essayé ce produit. Ils n'étaient respectivement que 25 % et 17 % dix ans plus tôt. Quant à la consommation régulière (plus de dix usages par mois), elle augmente fortement et concerne désormais 21 % des garçons de moins de vingt ans et 8 % des filles de cette même tranche d'âge. Un dangereux phénomène de banalisation semble se développer dans notre pays. Face à un tel constat préoccupant, les pouvoirs publics se doivent de réagir. En coordination avec les autres ministres concernés - notamment ceux de l'intérieur, de la justice et de l'éducation nationale - il lui demande quelles mesures il compte prendre pour enrayer cette progression de la consommation de stupéfiants chez les plus jeunes.

## Texte de la réponse

Le dernier rapport de l'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) souligne effectivement une nette augmentation de la consommation de cannabis au cours des dernières années, particulièrement chez les jeunes. Le Gouvernement a pleinement pris la mesure de ce phénomène et a affiché comme prioritaire la lutte contre la banalisation du cannabis et le développement d'une politique de prévention efficace. C'est ainsi qu'il se propose de revoir le cadre législatif de la lutte contre la toxicomanie, qui est resté inchangé depuis 1970, malgré les modifications d'usages et l'existence de consommateurs de plus en plus jeunes et en plus grand nombre. Un projet de loi élaboré en concertation avec l'ensemble des ministères concernés, notamment la santé, l'intérieur, la justice et l'éducation nationale, sera déposé au Parlement par le ministre de la santé au cours de cette législature. Afin de créer un environnement défavorable à la consommation de drogues, un système de sanctions crédibles, immédiates et graduées, sera proposé. Cette réaffirmation de l'interdit s'accompagnera d'un soutien sanitaire et social pour les consommateurs de stupéfiants. A cette fin, un système adapté de soins sera mis en place. Par ailleurs, la politique de prévention de la consommation de cannabis sera également renforcée. Une campagne de communication menée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est actuellement en préparation afin de diffuser des messages fixant des repères clairs sur les effets de la consommation du cannabis auprès du grand public, des jeunes et des parents. Enfin, dans le cadre du projet de loi en santé publique actuellement en discussion au Parlement, il est proposé de rendre obligatoire dans les collèges et les lycées la diffusion d'une information sur les conséquences de la consommation de drogue.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 30061

**Rubrique** : Drogue

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 décembre 2003, page 9343

**Réponse publiée le** : 23 mars 2004, page 2361